

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-063

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le 12 Décembre deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 5 décembre 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE Odile PHILIPPON, Arnaud DE MAZENOD, Christelle PLUCHAUD, Frédéric PER,

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marcelle DJOUHARA pouvoir à Charlotte DEGUIN, Serge TRIOULEYRE pouvoir à Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Christelle PLUCHAUD pouvoir à Martine CHARLES.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE POUR LA PERIODE 2023-2026 – AVENANT N°1 - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20241212-2024-12-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024
Publication : 19/12/2024

Par délibération n°2022-12-070 du 15 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la convention 2023-2026 relative aux prestations effectuées par le Centre de gestion de la Loire (CDG42) auprès des collectivités et établissements publics affiliés pour la mission facultative « retraites ».

Afin de remplir leurs obligations auprès des régimes de retraite gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations, et auxquels sont affiliés les fonctionnaires et les contractuels de la fonction publique, dont ils relèvent, les employeurs publics (Etat, collectivités territoriales, établissements de santé) utilisent la plateforme dématérialisée Pep's, qui offre un espace personnalisé avec un accès à plus de 30 services en ligne.

Depuis septembre dernier, les services proposés par cette plateforme ont évolué avec pour objectif de mutualiser les outils de gestion de retraite des agents territoriaux, hospitaliers et de l'Etat. Ces changements entraînent de facto des modifications au niveau des services assurés par le CDG42 au titre de la convention signée en 2022 :

- De nouveaux services sont à proposer : demande de retraite CNRACL et RAFP, simulation de retraite CNRACL, compte individuel retraite CNRACL ;
- D'autres services, inscrits dans la convention initiale, sont à supprimer : demande d'avis préalable, qualification des comptes individuels retraite (QCIR), établissement des cohortes.

Afin de pouvoir assurer ces services, toutes facilités - principalement de délégation - doivent être accordées par les collectivités au CDG42, via la plateforme Pep's.

Les tarifs fixés par le conseil d'administration demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42 et
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre ;

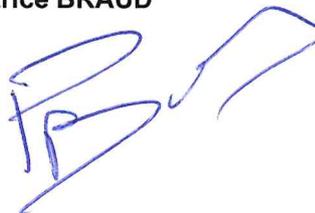
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 13 DECEMBRE 2024

**Le Maire,
Eric LARDON**

The image shows a blue ink signature of Eric Lardon, the Mayor, written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ' and the number '42680'.

**Le Secrétaire de séance
Patrice BRAUD**

The image shows a blue ink signature of Patrice Braud, the Secretary of the meeting.